

Les mesures de contrôle

Informations destinées à l'utilisateur et ses proches concernant l'utilisation exceptionnelle de contention, d'isolement ou de substance chimique.

Fiche *info usagers*



« Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean favorise l'autonomie, la liberté et la dignité de l'utilisateur. »

Une mesure de contrôle est tout moyen (contention, isolement, substance chimique) qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne.

Notre établissement favorise la mise en place des meilleures pratiques afin de réduire au minimum le recours à une telle mesure.

Suite à l'essai de différentes solutions, il se peut que l'usage d'une contention, d'un isolement ou d'une substance chimique (médicament) soit envisagé. Ces mesures de contrôle sont utilisées uniquement en dernier recours, en présence d'un danger grave et imminent pour l'utilisateur ou pour une autre personne.

Ainsi, lorsque nous avons recours à une mesure de contrôle en situation d'urgence, une analyse sera effectuée rapidement en équipe interdisciplinaire, soit par les professionnels impliqués et requis dans le dossier. Ensuite, un plan d'intervention sera élaboré, expliqué et revu en partenariat avec l'utilisateur et sa famille, préconisant l'emploi de mesures de

remplacement visant ainsi à réduire au maximum le recours aux mesures de contrôle.

En l'absence d'un danger grave et imminent, aucune mesure de contrôle ne sera employée.

Qu'est-ce qu'une contention?

Une contention est une mesure de contrôle qui vise à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne pour assurer sa sécurité ou celle des autres. Cette mesure peut être utilisée avec un moyen mécanique, en utilisant la force humaine ou en privant la personne d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap.

Exemples de mesure de contention :

- ceinture au lit ou au fauteuil roulant;
- tous les côtés de lit remontés;
- retenir une personne contre son gré par la force humaine pour éviter qu'elle fasse du mal à elle-même ou à autrui.

Qu'est-ce que l'isolement?

L'isolement est une mesure de contrôle qui consiste à confiner une personne, pour un temps déterminé, dans un lieu où elle ne peut pas sortir librement afin d'assurer sa sécurité ou celle des autres.

Exemples de mesures d'isolement :

- chambre d'isolement;
- surveillance constante.

Qu'est-ce qu'une substance chimique?

L'utilisation d'une substance chimique est une mesure de contrôle qui consiste à limiter la capacité d'action d'une personne en lui administrant un médicament, dans le but de l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à une autre personne des lésions.

Quels moyens sont entrepris avant d'avoir recours à l'utilisation d'une mesure de contrôle?

Les professionnels évaluent la situation problématique afin de déterminer quel est le meilleur moyen pour assurer le bien-être et la sécurité de l'utilisateur.

Plusieurs moyens peuvent être mis en place, dont certains en collaboration avec la famille, afin de réduire les risques pour l'utilisateur, par exemple :

- adapter l'environnement;
- intégrer l'utilisation d'aide technique au quotidien (ex: coussin, bas adaptés, etc.);
- une approche calme et rassurante;
- une surveillance plus fréquente;
- un programme de marche;
- l'amener à la toilette plus souvent;
- faire des activités récréatives.

Si nous avons recours à la contention ou à l'isolement, qu'arrive-t-il?

Notre philosophie d'intervention est axée sur le respect de l'autonomie, de la liberté et de la dignité de l'utilisateur.

C'est pour ces raisons que :

- l'utilisation d'une contention ou de l'isolement fait l'objet d'un suivi rigoureux;
- une surveillance régulière de l'utilisateur est réalisée en fonction de son comportement;
- cette surveillance vise à assurer son confort et sa sécurité;
- une évaluation régulière de la situation est réalisée afin de s'assurer que la mesure de contrôle est toujours requise;
- dès que la situation ne présente plus de danger grave et imminent, la mesure de contrôle est retirée.

Est-ce que la contention protège la personne?

Une personne « attachée » est perçue trop souvent par ses proches comme étant à l'abri de tout risque.

« Ma mère est déjà tombée, je ne veux pas qu'elle retombe et qu'elle se fracture la hanche! ».

De prime abord, ce moyen peut paraître rassurant pour les proches. Pourtant, il demeure potentiellement dangereux. En effet, dans les cas de chute, plusieurs études démontrent que la personne qui a une contention subira une blessure plus grave que celle qui n'en a pas. La personne attachée peut devenir agitée et tenter des manœuvres périlleuses pour se libérer.

Voici certains exemples :

- madame Tremblay veut se lever de son fauteuil roulant et se glisse sous la tablette. Elle risque de s'étouffer;
- monsieur Bouchard veut sortir de son lit et passe par-dessus le côté du lit. Il risque de demeurer coincé ou de se blesser gravement en chutant;
- madame Lajoie veut se lever d'une chaise à laquelle elle est attachée. Elle risque de se blesser sérieusement si la chaise tombe sur elle.

Quels sont les risques et conséquences possibles à l'application d'une contention ou d'un isolement?

- Perte d'autonomie;
- difficultés dans les déplacements (diminution du tonus et de la force musculaire);
- augmentation du risque de chute;
- diminution des capacités respiratoires;
- problèmes d'incontinence ou de constipation;
- augmentation du risque d'apparition de plaies;
- augmentation de l'agitation et/ou de l'agressivité, sautes d'humeur;
- anxiété;
- symptômes dépressifs;
- diminution de l'estime de soi, perte de dignité;
- risque de blessures;
- risque de décès*.

**L'usage d'une contention peut parfois amener des risques de blessures sévères, dont l'étranglement, pouvant même conduire au décès.*

Comment pouvez-vous nous aider à réduire leur utilisation?

Vous serez impliqué dans la démarche de recherche et d'essai de solutions pour éviter d'utiliser une mesure de contrôle. Votre collaboration est essentielle. Afin de nous aider dans cette démarche, nous aimerions connaître :

- l'histoire de vie de l'utilisateur;
- ses loisirs et ses activités préférées;
- ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas;
- les habitudes de vie (alimentation, soins d'hygiène, mobilité, sommeil);
- vos préoccupations en lien avec la situation.

Lorsque possible, assurez une présence d'une personne significative et n'hésitez pas à discuter de la problématique avec les professionnels.

Consentement

L'utilisation des mesures de contrôle est régie par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, art.118.1. Le consentement de l'utilisateur apte ou de son représentant est nécessaire pour utiliser une mesure de contrôle, sauf lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence (situation non planifiée).

Le consentement de l'utilisateur ou de son représentant est donné verbalement ou par écrit sur un formulaire spécifique. Le consentement doit être donné de façon libre et éclairé. La personne qui consent doit comprendre la nature, le but et les conséquences possibles de la mesure de contrôle utilisée.

Le consentement de l'utilisateur ou de son représentant peut être retiré à tout moment.

Pour obtenir un accompagnement

Référez-vous aux professionnels impliqués dans le plan d'intervention de votre proche.

Notes
